



Le sept octobre deux mil vingt, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-SAVIN dûment convoqué le deux octobre deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SAINT-SAVIN, sous la Présidence de Monsieur Hugues MAILLET, Adjoint suppléant.

**Présents** : MM. MAILLET, NIBAUEAU, LEFEUVRE, FAYOLLE, SOYER, LAFORGE, DE BRESSER, BERTON, LEVRIER, NIBEAUEAU.

Monsieur Jean-Marie ROUSSE, décédé.

**Absents excusés** : M. PLUMEREAU qui a donné pouvoir à M. NIBAUEAU, JEAN qui a donné pouvoir à M. MAILLET, CHAUSSEBOURG, LEROUGE.

M. Patricia BERTON a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé et signé après lecture par les membres présents.

**Monsieur MAILLET, Adjoint Suppléant, informe le Conseil Municipal qu'il convient de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :**

- Créances éteintes assainissement.
- Budget commune : Décision modificative n°3.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.**

**N° 2020/10/07/60 :**

**Réhabilitation du logis abbatial en hôtel-restaurant – Demande de subvention finalisation des travaux :**

Monsieur MAILLET, Adjoint Suppléant, expose au Conseil Municipal que la Commune porte actuellement un projet d'aménagement du logis abbatial en hôtel-restaurant par voie de bail emphytéotique, dont elle assure les travaux portant sur le gros-œuvre et l'aménagement du rez-de-chaussée.

Dans le cadre de la réalisation de l'opération, un certain nombre de dépenses imprévues ou rendues nécessaires pour la finalisation du chantier ont été évaluées par le maître d'œuvre, et dont le montant pourrait s'élever à 30 028.89 € H.T.

Monsieur MAILLET précise que ces travaux complémentaires peuvent faire l'objet de demande de subventions au titre des programmes suivants : DSIL – « enveloppe thématique » selon le plan de financement ci-dessous :

<b>Nature de la dépense</b>	<b>Montant prévisionnel H.T.</b>	<b>Nature de la recette</b>	<b>Montant</b>
Raccordement SRD	8 023.66 €	ETAT-DSIL (80 %)	24 023.12 €
Branchements assainissement	4 589.88 €		
Aménagement de la tour du logis	6 290.00 €		
Création d'une cour anglaise	11 125.35 €	Autofinancement communal (20 %)	6 005.77 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 028.89 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30 028.89 €</b>

**Aussi Monsieur MAILLET demande au Conseil Municipal :**

- d'approuver le plan de financement et l'opération présentés,
- de l'autoriser à déposer tous les dossiers de subvention afférents,
- l'autorisation de signer tout document relatif à l'affaire.

**Le conseil municipal, donne son accord à l'unanimité.**

**N° 2020/10/07/61 :**

**SORÉGIÉS – Avenant à la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti :**

Monsieur Hugues MAILLET, Adjoint Suppléant, informe les conseillers que la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti avait été signée le 25 juillet 2018.

Cette convention est entrée en vigueur à la date de sa signature et s'achève le 31 décembre 2020 avec une éventuelle reconduction expresse d'un an maximum.

Le décret n°2019-1320 du 9 décembre 2019 relatif aux certificats d'économies d'énergie et à la prolongation de la quatrième période d'obligation du dispositif prolonge d'une année la durée de la quatrième période du dispositif des certificats d'économie d'énergie en modifiant l'article R.221-1 du code de l'énergie sans modifier le rythme annuel d'obligation soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Il convient donc d'accepter l'avenant n°1 de cette convention.

**Le Conseil Municipal, après lecture de l'avenant, l'accepte à l'unanimité et autorise Monsieur Hugues MAILLET, adjoint suppléant, à le signer.**

**N° 2020/10/07/62****Créances éteintes assainissement :**

Le comptable public informe la commune qu'il n'a pu procéder au recouvrement de 563.62 € concernant des factures assainissement impayées de 2016 à 2018 pour divers abonnés dont les noms figurent sur les pièces justificatives présentées.

**Le conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour émettre en créances éteintes cette somme de 563.62 € au compte 6542.**

**N° 2020/10/07/63****Budget commune – Décision modificative n°3 :**

**Ajustement d'articles en raison de travaux complémentaires de réhabilitation du logis abbatial en hôtel-restaurant, agrandissement du columbarium et divers.**

**INVESTISSEMENT :**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Articles (chap.)- opération</b>	<b>Montant</b>	<b>Articles (chap.)- opération</b>	<b>Montant</b>
020 (020) : Dépenses imprévues	- 28 126.72	021 (021) : Virement de la section de fonctt.	40 473.28
2031 (20) – 360 : Frais d'étude	- 2 000.00		
21316 (21) – 367 : Agrandissement columbarium	6 000.00		
2182 (21) – 364 : Matériel de transport	- 3 400.00		
2313 (23) – 309 : Réhabilitation du logis abbatial en hôtel-restaurant	68 000.00		
	<b>40 473.28</b>		<b>40 473.28</b>

**FONCTIONNEMENT :**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Articles (chap.)- opération</b>	<b>Montant</b>	<b>Articles (chap.)- opérations</b>	<b>Montant</b>
022 (022) : dépenses imprévues	- 40 473.28		
023 (023) : virement à la section d'investt.	40 473.28		
60631 (011) : Fournitures entretien	2 000.00		

60632 (011) : Fournitures petit équipement	2 000.00		
6068 (011) : Autres matières et fournit.	500.00		
615228 (011) : Autres bâtiments	- 500.00		
615231 (011) : Voiries	- 1 000.00		
6228 (011) : Divers	1 000.00		
6231 (011) : Annonces et insertions	- 1 000.00		
6232 (011) : Fêtes et cérémonies	- 3 000.00		
6541 (65) : Créances admises en non- valeur	- 600.00		
6542 (65) : Créances éteintes	600.00		
	<b>0.00</b>		
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>40 473.28</b>	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>40 473.28</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.**

#### QUESTIONS DIVERSES :

L'association FESTI'GARTEMPE et la municipalité de Montmorillon remercient l'aide apportée par les communes de Saint-Savin et Saint-Germain lors de leur manifestation des 26 et 27 septembre derniers. (prêt du barnum par le Syndicat de Collège et montage par les employés communaux, ceux-ci étant habilités).

La RD 951 va être fermée dans sa portion, un peu après la Route de Siolvres jusqu'au Garage Bouquet, en raison de la réfection de l'enrobé par le service voirie du Département de la Vienne.

Ces travaux vont avoir lieu du 23 au 30 octobre prochains, la route ne sera bloquée entièrement que 2 jours.

Une réunion d'organisation a lieu le vendredi 9 octobre 2020 à la Mairie de Saint-Savin en présence du maître d'ouvrage, des services d'urgences et de sécurité, des représentants des entreprises qui risquent d'être impactées par cette fermeture (Intermarché, Serres Poitevines, Garage Brugier, Aubade, AMCP, ...).

La séance est close à 20 H.

<p><b>Jean-Marie ROUSSE</b> Maire</p> <p><b><u>Décédé</u></b></p>	<p><b>Hugues MAILLET</b> 1<sup>er</sup> Adjoint</p>	<p><b>Martine PLUMEREAU</b> 2<sup>ème</sup> Adjointe</p> <p><b><u>Absente excusée</u></b></p>
<p><b>Marylène NIBAudeau</b> 3<sup>ème</sup> Adjointe</p>	<p><b>LEFEUVRE Angélique</b> Conseillère municipale</p>	<p><b>FAYOLLE Valentin</b> Conseiller Municipal</p>
<p><b>LEROUGE Alexandre</b> Conseiller Municipal</p> <p><b><u>Absent excusé</u></b></p>	<p><b>CHAUSSEBOURG Christine</b> Conseillère Municipale</p> <p><b><u>Absente excusée</u></b></p>	<p><b>SOYER Julien</b> Conseiller Municipal</p>
<p><b>LAFORGE Valentin</b> Conseiller Municipal</p>	<p><b>DE BRESSER Anita</b> Conseillère Municipale</p>	<p><b>BERTON Patricia</b> Conseillère Municipale</p>
<p><b>LEVRIER Béatrice</b> Conseillère Municipale</p>	<p><b>JEAN Éric</b> Conseiller Municipal</p> <p><b><u>Absent excusé</u></b></p>	<p><b>NIBEAUDEAU Alain</b> Conseiller Municipal</p>